

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 11 JUIN À 18 HEURES

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, Mme Danièle MEYER, M. Roland RIES, M. Justin VOGEL, M. Etienne WOLF

Absents : M. Alain JUND

### 30-2013      Permis de construire rue des champs à Hangenbieten

#### *Description de la demande*

Le pôle aménagement du territoire du Conseil général du Bas-Rhin a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis de construire rue des champs à Hangenbieten déposée par la SARL ESPCAE Z de Barr.

Le terrain visé a une superficie 83 254 m<sup>2</sup> et est classé en INA2b à usage d'activités économiques. Le projet vise à construire un hall de stockage avec lignes de production de granulés thermoplastiques élastomères. Il s'agit de construire un bâtiment sur deux niveaux de 13 423 m<sup>2</sup> de surface plancher et un transformateur électrique (24 m<sup>2</sup>).

*Le Bureau syndical  
Vu l'avis de la commission compatibilité  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

*Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire rue des champs à Hangenbieten n'appelle pas de remarque particulière.*

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 JUIN 2013**

La publication le **20 JUIN 2013**

Strasbourg, le

**20 JUIN 2013**

Le Président  
Jacques BIGOT

